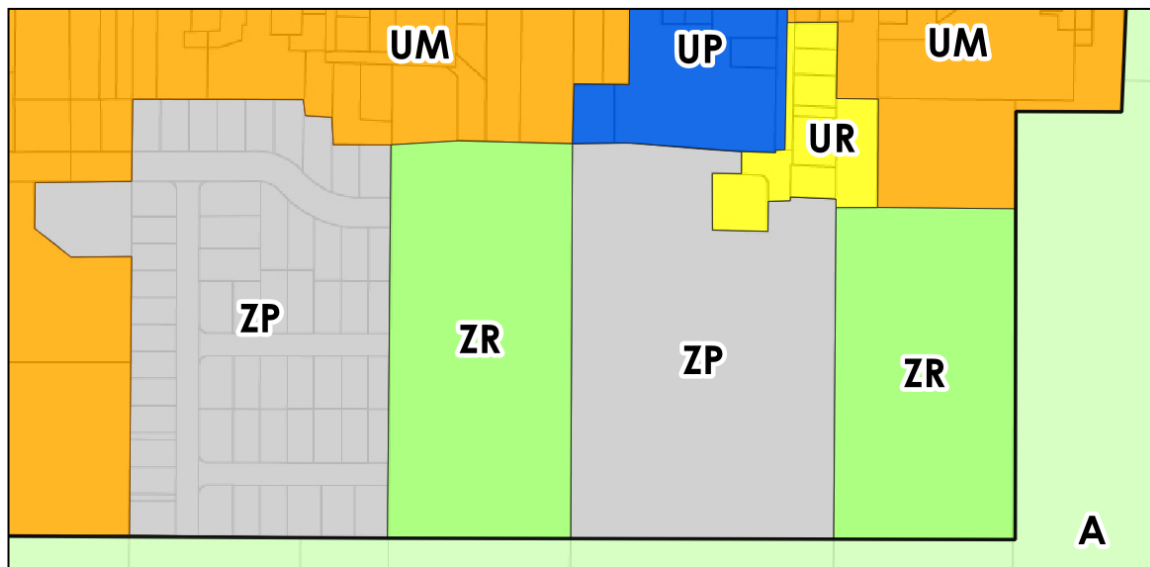


AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

- **Projet de règlement 2021-375 amendant le règlement 2017-323 intitulé *Plan d'urbanisme* afin de modifier les limites des affectations zones prioritaires et de zones de réserves**

Affectations ZP et ZR modifiées :



- **Projet de règlement 2021-376 amendant le règlement 2017-324 intitulé *règlement de zonage*, afin de reconfigurer les limites des zones R-9 et R-22 et de créer la zone de réserve R-23**
- **Premier projet de règlement 2021-377 amendant le règlement 2017-328 intitulé *règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble*, afin de modifier les zones assujetties par le règlement ainsi que les usages y étant autorisés**

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Que les projets de règlement cités ont été adoptés lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 décembre 2021 et contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que conformément aux directives émises par décret ministériel, il est prévu que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, auquel cas la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public.

Que les personnes habiles à voter du territoire de la municipalité de Saint-Dominique peuvent donc formuler leurs commentaires ou adresser leurs questions en déposant dans la boîte aux lettres fixée à l'extérieur du bureau municipal ou en faisant parvenir au bureau municipal, par la poste ou par courriel, leurs commentaires ou questions à l'égard du projet de règlement et ce, entre le 17 et le 31 janvier 2022.

Que toutes personnes qui formulent des commentaires et / ou questions doivent inscrire sur le document leurs noms et leurs adresses ainsi que les motifs au soutien de leur demande, le cas échéant et être transmis par la poste ou par courriel, à l'attention de Mme Christine Massé, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Dépôt dans la boîte aux lettres du vestibule du bureau municipal ou par la poste :
Municipalité de Saint-Dominique
1199, rue Principale
Saint-Dominique, Québec J0H 1L0
- Par courriel : admin@st-dominique.ca

Qu'après la tenue de la consultation écrite, le conseil pourra décider d'adopter les Règlements 2021-375, 2021-376 et 2021-377 et continuer le processus requis pour la mise en vigueur de ces règlements.

Que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

Que ces projets de règlements peuvent être consultés à l'adresse courriel suivante : **st-dominique.ca**

DONNÉ à Saint-Dominique, le 17 janvier 2022.

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière